

Petite histoire de Retzwiller



Retzwiller a vu le jour après la Révolution de part la volonté des notables de ce quartier de Dannemarie qui avaient manifesté leur volonté d'indépendance et de prise en charge de leur avenir. Joseph Scherrer fut de 1793 à 1809 le premier maire de la Commune.

Quelques années plus tard, le 5 décembre 1848, c'est la paroisse qui obtient par autorisation du Président du conseil des ministres,

sa séparation d'avec celle de Dannemarie, justifiant de sa capacité financière à s'autogéreret à entretenir un lieu de culte au centre du village, cœur de l'actuelle église qui fut agrandie par décision du conseil municipal, le 9 mai 1851. Pierre Gall en fut le premier curé jusqu'en 1860.

Situé sur un lieu de passage, entre le Jura et les Vosges et qui relie les vallées du Rhin et du Rhône, c'est d'abord une route royale qui la traverse puis une voie fluviale (1804 – 1830). Les échelles de Valdieu, succession de douze écluses visibles depuis le pont de l'ancienne Nationale 19, permettent de franchir le seuil de Valdieu, porte d'entrée vers la Bourgogne Franche-Comté.

Le développement des transports continue avec la construction (1855-1858) de la voie ferrée Mulhouse Belfort, premier chantier de Gustave Eiffel, ingénieur adjoint de Pierre Dominique Bazaine, responsable de chantier.

Plus récemment, d'autres aménagements de communication s'y implantent : un relais TDF pour la radio diffusion entre autres, une autoroute numérique le long du canal du Rhône au Rhin et l'euro vélo route Nantes Budapest.

Au XIIIe siècle, Agnès de Commercy, comtesse de Lorraine et « Dame de Montreux » avait donné ses terres pour fonder une abbaye à Valdieu.

Au XIXe siècle, ce sont les frères Gilardoni, inventeurs de la tuile à emboîtement et des dalles préfabriquées qui s'installent à Retzwiller jusqu'en 1964.

Durant un siècle, les Tuileries ont façonné les marnes de la carrière qui sert, aujourd'hui, de site d'enfouissement de déchets ultimes. Une zone d'activité intercommunale s'est développée sur l'emplacement des anciens fournis et un projet de champ photovoltaïque est en cours.

Et l'histoire continue avec une manche du championnat de France de VTT.



Le mot du député du Haut-Rhin



C'est avec un grand plaisir que je tenais à présenter le Championnat National de VTT organisé les 6 et 7 Juillet 2019 par la Fédération Sportive et Gymnique du Travail qui se déroulera à Retzwiller.

Le temps d'un week-end, 500 à 600 coureurs mixtes de toutes catégories vont participer à différentes épreuves sur 4 circuits tracés sur les terrains pentus et les dénivelés de la forêt de Retzwiller. Notons, que pour la première fois des « moustiques » participeront à ces courses.

Ce Championnat promet beaucoup de plaisir aux sportifs et au public nombreux qui viendra les encourager, car vous le savez bien, le sport cristallise des joies collectives et des moments partagés exceptionnels, il porte avec lui l'intégration, l'égalité des chances, l'épanouissement personnel de ceux qui le pratiquent.

Permettez-moi de remercier le Club de VTT de Montreux-Vieux, lieu du « vivre ensemble », lieu des familles, de la convivialité, de la fraternité ; et, de mettre tout particulièrement en lumière le rôle des bénévoles qui consacrent beaucoup de leur temps libre à œuvrer dans les salles, sur les terrains et aussi à préparer goûters et repas.

A l'heure où tant de Français sont en quête de sens, de plus d'humanité et de partage, il convient de rappeler que le sport et ces lieux du « vivre ensemble » permettent d'y contribuer.

Je vous souhaite à tous, un bon Championnat de VTT et vive le sport.

Jean-Luc REITZER Député du Haut-Rhin

Préface



C'est un très grand honneur pour le Haut-Rhin, et plus particulièrement pour le Sundgau dont je suis l'élu, d'accueillir le championnat national de VTT organisé par la Fédération Sportive et Gymnique du Travail (FSGT).

L'Alsace a toujours été une terre d'efforts, de succès et d'exploits, grâce à la détermination qui caractérise ses habitants, mais aussi à travers le fort attachement qui lie l'Alsacien à la devise de la République, celle qui trouve si bien sa traduction dans le sport.

Car le sport, c'est la Liberté, quand il contribue à l'émancipation du corps et de l'esprit. Mais c'est aussi l'Egalité, quand il soumet tous les compétiteurs aux mêmes règles, et détermine donc leur réussite par le travail et par l'engagement. Et c'est enfin la Fraternité, quand il provoque un sentiment de solidarité au sein d'un même groupe.

C'est justement parce que le sport est une école de la volonté et de l'exigence, mais aussi de l'amitié, et donc de la vie, que notre Conseil départemental est un partenaire fidèle des clubs et des sportifs haut-rhinois. Avec comme ambition de pouvoir favoriser la pratique de tous les sports, par tous nos concitoyens, notamment les jeunes.

Ce championnat national de VTT est une formidable vitrine pour toutes ces valeurs. Grand merci à la FSGT d'y avoir associé notre beau territoire!

Rémy WITH 1er Vice-Président du Conseil départemental du Haut-Rhin Conseiller départemental du canton de Masevaux

Le mot du Président de la Communauté des Communes Sud Alsace Largue



C'est une grande fierté d'accueillir le championnat national de VTT sur le territoire de la Communauté de Communes Sud Alsace Largue et l'honneur d'y voir concourir le club de VTT de l'Association Sports Culture Loisirs (ASCL) de Montreux-Vieux.

Cet évènement sportif sera aussi l'occasion de promouvoir les beaux paysages sundgauviens aux participants de la France entière.

Ainsi, nous nous réjouissons d'accueillir sportifs, encadrants et spectateurs lors de cet évènement d'envergure en « Sud Alsace Largue ».

Nous vous souhaitons de passer d'agréables moments, bonne course, bonne chance à tous, vive le Sundgau et vive le championnat national de VTT.

Pierre SCHMITT
Président de la Communauté de Communes
Sud Alsace Largue

Le mot du maire de Retzwiller



C'est avec enthousiasme que la commune de Retzwiller va accueillir le Championnat National de VTT les 6 et 7 juillet 2019.

Retzwiller est depuis de nombreuses années un terrain de jeu privilégié par le sport cycliste VTT.

Notre forêt faite de terrains pentus et de dénivelés se prête parfaitement à cette grande épreuve qui réclame audace, maîtrise, goût du risque et sens de l'équilibre.

Ces deux journées d'exception sauront trouver sur notre territoire un écrin idéal pour offrir à l'ensemble des participants et des spectateurs une mise en avant de l'activité physique, du goût de l'effort.

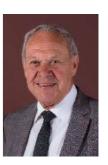
Le sport doit permettre de promouvoir des valeurs humanistes que sont l'ouverture à l'autre et la solidarité. La pratique du Sport doit, par ailleurs, favoriser la citoyenneté, le dépassement de soi et le goût d'apprendre, l'acceptation de règles et de valeurs communes, le respect et l'acceptation de l'autre.

Nous ne doutons pas qu'un public nombreux, réunissant à la fois connaisseurs et novices, se réunira pour encourager nos valeureux participants.

Nous souhaitons beaucoup de plaisir à venir découvrir notre village à tous ces spécialistes du cyclisme et ferons le maximum avec la Fédération Sportive et Gymnique du Travail (FSGT) pour que spectateurs, organisateurs, cyclistes passent de merveilleuses journées et en gardent un agréable souvenir.

Franck GRANDGIRARD Maire de Retzwiller

Le mot du Maire de Montreux-Vieux



Le club de VTT de Montreux-Vieux, créé en 2009, s'est très rapidement distingué par l'accueil de nombreux enfants et adolescents qui, encadrés par des bénévoles dévoués et compétents que je tiens à remercier ici très vivement, ont rapidement brillé lors de compétitions locales, régionales voire nationales.

La qualité du travail effectué par cette toute jeune association est à présent récompensée par le choix de la fédération FSGT de lui confier l'organisation du championnat national de VTT en 2019.

Les contraintes techniques n'ont malheureusement pas permis de développer un circuit sur notre ban communal. Je tiens donc, au nom de toute notre collectivité, à adresser mes encouragements les meilleurs aux organisateurs, en leur souhaitant plein succès pour cette manifestation.

Nous restons évidemment dans l'attente d'un palmarès élogieux pour nos jeunes

André TRABOLD Maire de Montreux-Vieux

1934, 1972, 1984, 2001, 2009, 2015 2019 La belle histoire du vélo FSGT dans le Haut-Rhin



Le cyclisme faisait partie du paysage de la FSGT dans notre région dès les années 1930. Nous avons des archives qui font état de courses cyclistes FSGT dans notre région à cette époque.

Et puis, l'activité avait complètement disparue dans les années d'après-guerre suite aux difficultés de notre Fédération dans le Département à cette période.

Au début des années 1970, ce sont nos amis de Franche Comté qui ont permis le retour de cette activité dans notre Département. Le cyclisme était à l'époque particulièrement développée dans le Territoire de Belfort dans les Clubs d'entreprises comme Bull, Alstom, Peugeot, etc...

C'est donc tout naturellement que le vélo s'est installé à la FSGT d'abord dans les entreprises haut-rhinoises. Le maillon fort dans notre département était le Club Sportif d'Entreprise des Mines de Potasses d'Alsace, club qui a disparu aujourd'hui avec l'arrêt de l'exploitation de la Potasse en Alsace.

Et puis le vélo a fait des émules. Entre les cyclistes, les vététistes et les cyclotouristes cela fédère plus de 30 clubs et représente plus de 1300 licenciés dans notre Comité.

Très rapidement nous avons pris notre place dans le développement des activités fédérales à la FSGT. C'est donc tout naturellement qu'en 1984, la Fédération nous avait sollicités pour l'organisation des championnats de France FSGT de cyclisme sur route. Cette compétition s'est déroulée dans la région mulhousienne avec un grand succès.

Et puis est apparu le VTT. Très rapidement cette spécialité s'est développée dans notre région, qui avec ses parcours vallonnés dans le Sundgau et les Vosges, se prêtait très bien à cette activité naissante.

En 2001 nous avions organisé les championnats National de VTT FSGT et le Critérium de la Jeunesse. Près de 350 coureurs y avaient participé dans la plaine sportive du Waldeck à MULHOUSE.

En 2009 c'est le petit village de Storckensohn, dans la belle vallée de Thann, qui relie l'Alsace à la Franche Comté par le col du Bussang, Là aussi nous avions près de 350 participants.

Les 10 et 11 juillet 2015 Muhlbach sur Munter a accueilli ce Championnat Nationale de VTT dans cette belle vallée de Munster, nous avions une participation de 460 coureurs venus de toutes les régions de France.

Après le parcours de Bretagne en 2017, ce sera dans le sud de l'Alsace dans le Sundgau près du territoire de Belfort à RETZWILLER que ce déroulera ce Championnat 2019. En collaboration avec le dynamique Club de l'Association Sport Culture Loisirs Montreux-Vieux qui a en charge l'organisation de ce championnat avec la Commission Régionale de Cyclisme.

Depuis 2015 nous y intégrerons des pratiques partagées (handicapés et valides dans la même compétition), Dans le Critérium de la jeunesse nous comptons sur plus de 150 participants. Nous mettrons aussi en avant la convivialité de la FSGT.

Pour nous en Alsace militants et bénévoles, ce sont avant tout des Délégations Régionales, sortes de grandes familles élargies que nous accueillerons les 6 et 7 juillet prochains en tant qu'Ambassadrices de leur Comité Régional respectif.

En somme, il s'agira pour chacun de renforcer des liens d'amitiés, d'élargir le champ de son expérience et de faire le plein d'émotions sportives. Mais cela pourrait être aussi l'occasion de repartir avec des idées nouvelles et des envies d'animations inédites.

Aujourd'hui, c'est un Comité Départemental fort de 54 clubs et de 2600 licenciés ainsi que la Commission Régionale de Cyclisme qui est heureux de vous accueillir et a tout fait pour que l'organisation de cette manifestation vous assure un bon déroulement des compétitions, mais aussi un très bon séjour dans notre région.

Roland GEISSER

Président du Comité Départemental Du Haut-Rhin de la FSGT

Président de la Commission Régionale De Cyclisme



Bienvenus à vous ami(e)s vététistes pour ce championnat national 2019. L'ASCL est fier de vous accueillir dans son antre avec son lieu culte de Retzwiller qui sert depuis quelques années au championnat régional VTT. L'originalité des différents circuits réside dans leurs tracés avec notamment le départ dans un pré.

L'ASCL c'est non seulement 140 licenciés parmi lesquels 30 membres de l'initiation VTT (4 -7 ans), 80 à l'école de VTT dont 10 adhérents en situation de handicap.

Nous sommes les précurseurs dans le domaine des pratiques partagées ce qui nous a valu d'être lauréat des Coups de Cœur solidaires 2018 de la Fondation SNCF.

L'organisation de ce championnat national n'aurait pas été possible sans l'implication de nombreux bénévoles et membres du club ainsi que de nos différents partenaires et sponsors. Merci à vous tous

Au nom de l'ASCL, je vous souhaite un excellent championnat et un bon séjour parmi nous

Le vice président

Christophe MENNY

Comité d'organisation

La Commission Régionale de Cyclisme et l'ASCL de Montreux Vieux en partenariat avec les clubs cyclistes d'Alsace, la municipalité de Retzwiller et ses services, la commune de Dannemarie, la Communauté des Communes Sud Alsace Largue ainsi que les Comités Départementaux et Régional F.S.G.T. d'Alsace

F.S.G.T. - Réseau National VTT

14-16 Rue Scandicci - 93508 PANTIN Cedex

2 01 49 42 23 45 **3** 01 49 42 23 60

Représentants fédéraux

LANCIEN Eric

COURTEAUX Jean-Pierre

CHARNAY Jacky

Commission d'organisation

Coordination Générale : Roland GEISSER

42 rue des castors 68200 MULHOUSE rollyucl.vtt@gmail.com

06 14 24 62 50

Trésorier : Jean-Claude HORNISCHER

11 rue du château

68160 SAINTE CROIX AUX MINES

Secrétaire : Sylvie MENNY

csmenny@yahoo.fr

Communication : Jean-Luc DUBAIL

Site de l'organisation : www.nationalvtt2019.fr

Situation générale



Comment venír

- Depuis l'A36, prendre la sortie 14 (Colmar, Mulhouse) et suivre la direction Altkirch
- En train, gare de Meroux Moval ou gare de Mulhouse
- En avion, aéroport de Bâle Mulhouse

Guide des hébergements (liste non exhaustive)

1. Campings et aires de camping-cars

Camping de l'étang des forges	4 rue du Général Béthouard	Tel : 03 84 22 54 92
	90000 BELFORT	www.camping-belfort.com
Aire de Montreux Château	5 rue de la Libération	Tel : 03 84 23 32 31
	90130 MONTREUX CHATEAU	
Camping les Acacias	Route de Hirtzbach	Tel : 03 89 40 69 40
	68130 ALTKIRCH	camping.les.acacias@gmail.com
Aire de Chavannes sur l'étang	Avenue d'Alsace	Tel : 03 89 07 24 24
	68210 CHAVANNES S/ ETANG	www.cc-porte-alsace.fr
Aire de Hirtzbach	Place de la gare	Tel : 03 89 40 99 21
	68118 HIRTZBACH	www.hirtzbach.fr

2. Chambres d'hôtes

Les colombages	9 rue de la fontaine	Tel : 03 84 23 42 91
	90140 BREBOTTE	www.colombages.com
Du côté de l'étang	Rue de Normanvillars	Tel: 03 84 23 39 58
	90100 VELLESCOT	www.ducotedeletang.com
Chambres d'hôtes	5 rue Nathan Katz	Tel : 06 73 50 86 02
	68130 ALTKIRCH	maxwiedmer@me.com
Chez Mr Dietmann	7 rue de l'hôpital	Tel : 03 89 25 14 54
	68210 DANNEMARIE	<u>Jeanpierre.dietmann@orange.fr</u>
Les ondines du Sundgau	11 rue de Strueth	Tel : 06 77 80 76 84
	68210 MERTZEN	Lesondinesdusundgau.fr

3. Hôtels

Auberge du Tisserand	28 rue de Cernay	Tel : 03 89 07 26 26
	68210 GOMMERSDORF	www.aubergedutisserand.com
Hôtel-restaurant Kuentz-Bix	13 route d'Altkirch Wittersdorf	Tel: 03 89 40 95 01
	68130 ALTKIRCH	Kuentz.free.fr
B&B hôtels	Route du stratégique	Tel : 0 890 10 67 02
	90160 BESSONCOURT	www.hotel-bb.com
Hôtel Première Classe	Rue Xavier Bichat	Tel : 03 84 22 32 97
	90000 BELFORT	www.premiereclasse.fr
B&B Hôtel	20 rue Xavier Bichat	Tel : 08 92 78 81 21
	90000 BELFORT	www.hotel-bb.com

Pour plus d'informations s'adresser à :

- Office du Tourisme d'Altkirch : https://www.sundgau-sud-alsace.fr/ (Tel : 03 89 40 02 90)
- Office du Tourisme de Belfort : https://www.belfort-tourisme.com/ (Tel : 03 84 55 90 90)

Catégorie - Distances - Programme

VENDREDI

14H à 17H : Reconnaissance des circuits – Remise des plaques de cadre

18H à 19H : Accueil et informations aux responsables de Comités (verre de l'amitié)

SAMEDI

8H à 11H : Remise des plaques de cadre / reconnaissance des circuits

11H30 : Réunion d'information responsable comités enfant

12H: Restauration sur place

14H à 16H30 Gymkhana (moustiques/poussins/pupilles/benjamins filles et garçons) au terrain de foot de Retzwiller

18H30: Réunion d'information

20H: Repas

DIMANCHE

8H à 10H: Remise des plaques de cadre

18H30: Remise protocolaire

20H30: Repas festif

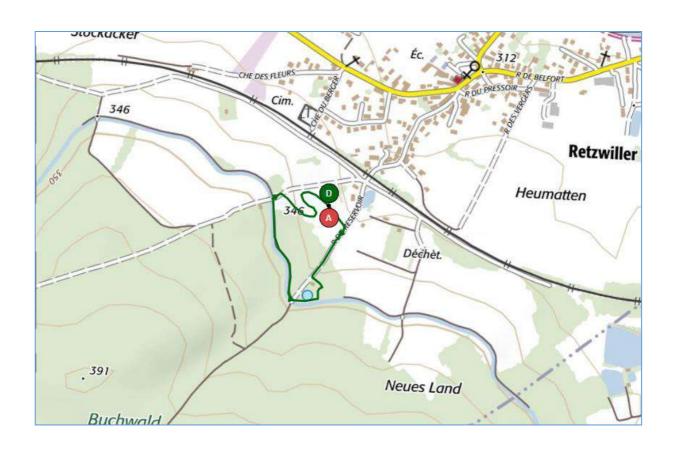
Détail des courses

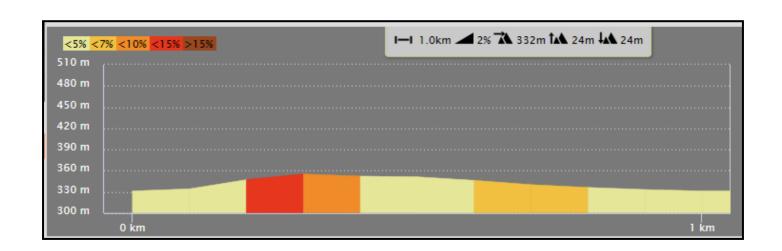
Horaires	Catégories	Tours	Distances
Samedi 9H	Tandem, Master 1 et 2	1 (1) + 3(4)	17,2 km
Samedi 10H15	Minimes garçons et filles - 13/14 ans	1 (1) + 2 (4)	11,8 km
Samedi 11H30	Réunion responsable comité enfant		
Samedi 14H	Gymkhana (moustiques/poussins/pupilles/benjamins de foot de Retzwiller	s filles et garçon	s) sur le terrain
Samedi 16H45	Cadets garçons et filles 15/16 ans	1 (1) + 3 (4)	17,2 km
Dimanche 9H	Pupilles garçons et filles - 9/10 ans + (*)	1 (1) + 2 (2)	4,6 km
Dimanche 9H40	Benjamins garçons et filles - 11/12 ans	1 (1) + 3 (3)	7,6 km
Dimanche 10H20	Moustiques - 5/6 ans + (*)	1 (1)	1 km
Dimanche 10H30	Poussins garçons et filles - 7/8 ans + (*)	2 (1)	2 km
Dimanche 10H45	Féminines	1 (1) + 3(4)	17,2 km
Dimanche 13H30	Vétérans + Juniors	1 (1) + 6 (4)	33,4 km
Dimanche 15H30	Espoirs + séniors	1 (1) + 7 (4)	38,8 km

Circuit (1) = 1 km – Circuit (2) = 1.8 km – Circuit (3) = 2.2 km – Circuit (4) = 5.4 km

^(*) participation de jeunes en situation de handicap.

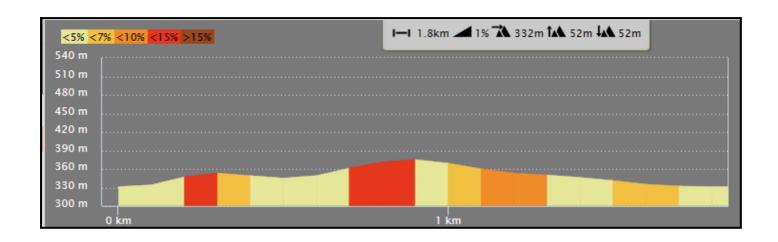
Circuit n° 1 1Km



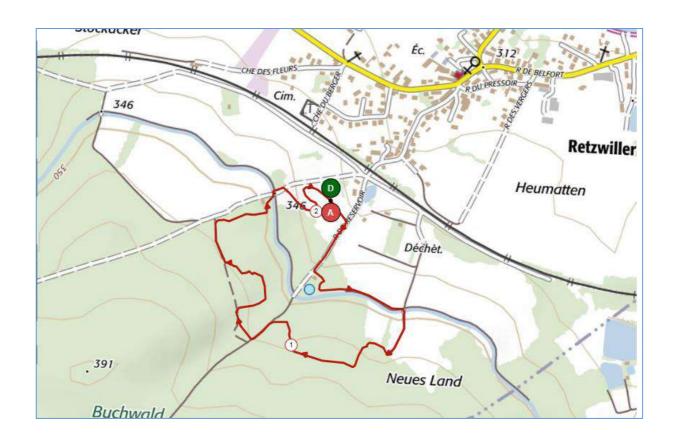


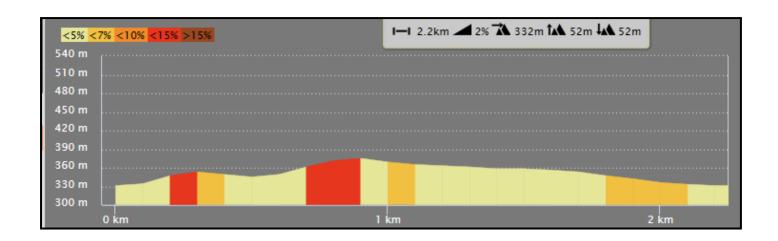
Círcuít n°2 1.8Xm



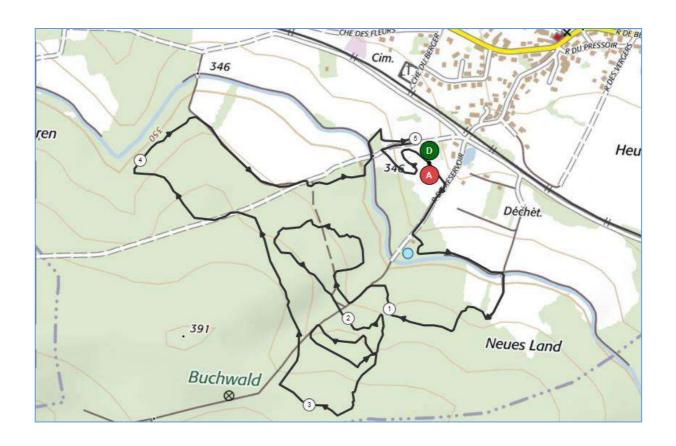


Circuit n° 3 2.2Km





Circuit n°4 5.4Km



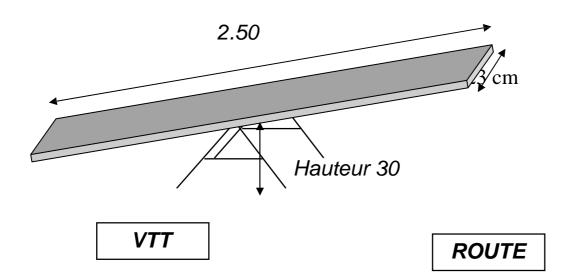


Jeux du gymkhana

Les jeux suivants ont été retenus parmi ceux présents dans les Jeux des Ecoles de Vélo de la FSGT :

PLANCHE A BASCULE

Jeu N° 3



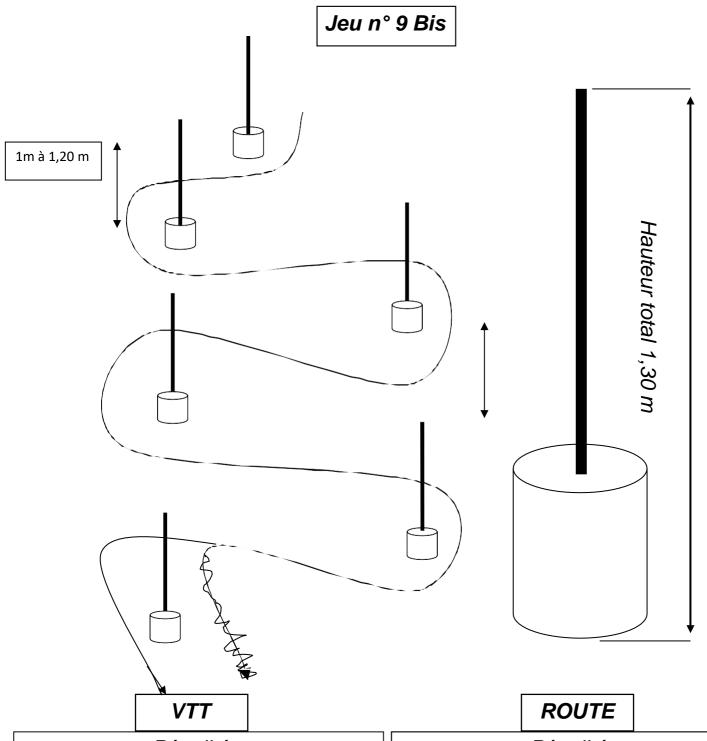
Pénalités:

Roue en dehors de la planche =1 faute Planche non basculée = 1faute Pied à terre ou chute = 1 faute Jeu refusé ou évité = 10 fautes

Pénalités:

Roue en dehors de la planche = 5s Planche non basculée = 5s Pied à terre ou chute = 5s Jeu refusé ou évité = 30s

SLALOM PIQUETS



Pénalités:

Piquet tombé ou évitée = 1 faute Pied à terre ou chute = 1 faute Jeu refusé ou évité = 10 fautes

6 fautes maximum si jeu effectué

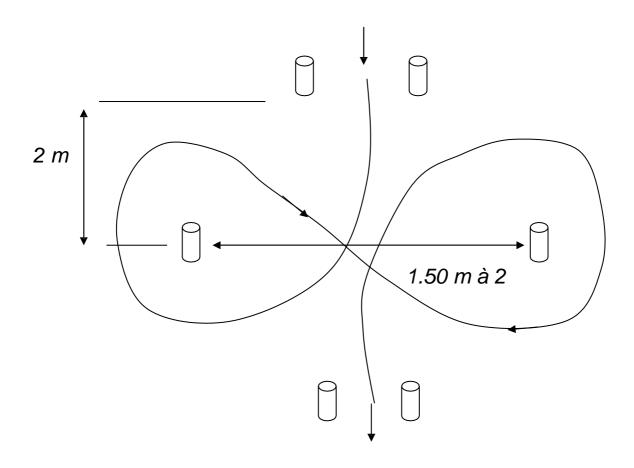
Pénalités:

Piquet tombé ou évitée = 5s Pied à terre ou chute = 5s Jeu refusé ou évité = 30s

6 fautes maximum soit 30s

SIMPLE HUIT

Jeu N° 17



VTT

Pénalités/

Quille tombée ou évitée =1 faute Pied à terre ou chute =1 faute

Erreur sens de circuit (si fléchage) = 5 fautes Jeu refusé ou évité = 10 fautes

ROUTE

Pénalités:

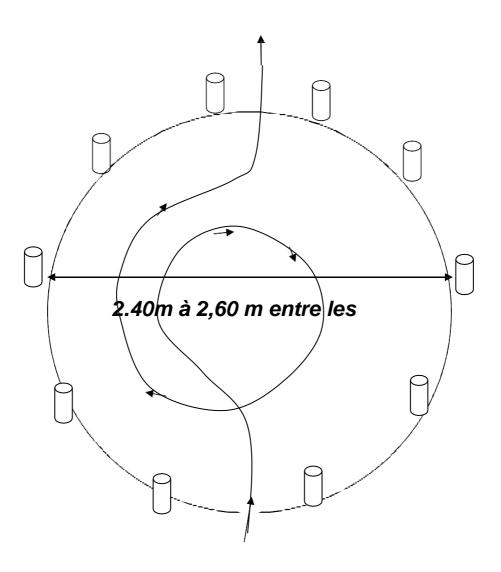
Quille tombée ou évitée =1s Pied à terre ou chute

=1s

Erreur sens de circuit (si fléchage) = 10s Jeu refusé ou évité = 30s

PASSAGE DANS LE ROND

Jeu n° 23



ROUTE

Pénalités:

Quille tombée ou évitée =
5s Pied à terre ou chute =
5 s
Erreur de circuit (si fléchage) =
10s Jeu refusé ou évité = 45s

6 fautes maximum soit 30s

VTT

Pénalités

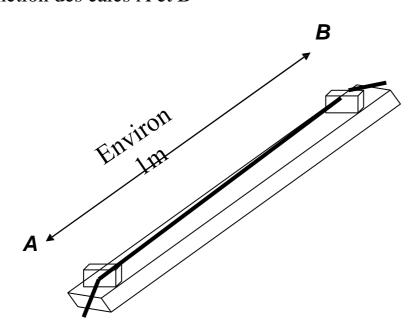
chaque quille tombée 1 faute pied à terre 1 faute chute 10 fautes jeu évité 10 fautes

6 fautes maximum si jeu effectué

SAUT ELASTIQUE

Jeu N° 30

Hauteur variable en fonction des cales A et B



ROUTE

Pénalités:

Poussins

Élastique touché par la roue avant = 5s

Pupilles & Benjamins

Élastique touché par: la roue avant = 5s La roue arrière = 5s

VTT

Pénalité

S:

Poussin

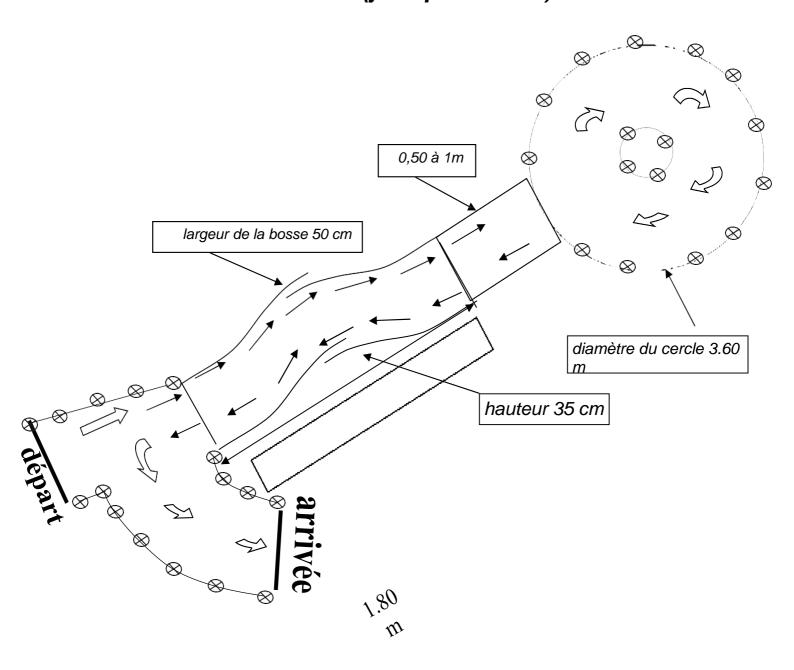
S

Élastique touché par la roue avant = 1 faute

Pupilles & Benjamins

Élastique touché par: la roue avant =

LA BOSSE (jeu spécial VTT)



VTT

Pénalités

Quille tombée ou touchée = 1 faute Pied à terre ou chute = 1 faute Erreur sens de circuit (si fléchage) = 5 fautes Jeu refusé ou évité = 10 fautes

École de vélo Épreuve VTT :

Les enfants de l'École de Vélo doivent rester dans leur catégorie : **Pas de sur classement**.

1) Équipement et matériel :

- Le port du casque à calotte rigide est obligatoire durant toute la durée des épreuves et devra être porté pendant les entraînements.
- Les caméras sur les casques, sur les vélos ou sur les concurrents sont interdites.
- Les oreillettes et téléphone portable sont interdits.
- Les gants sont obligatoires et les embouts de guidons devront être obstrués.
- Le changement de vélo est interdit sur l'ensemble des épreuves.
- Les pneus slick sont interdits. Pour vtt
- Les vélos à assistance électrique sont interdits.
- Les cornes de vache sont interdites.
- Les roues de 20, 24, 26, 27 et 29 pouces sont autorisées et doivent être équipées de pneus d'une largeur minimum de 1,75 pouce.
- Le guidon de triathlète est interdit.

2) Épreuves :

- Gymkhana :

Parcours adapté Moustiques et Poussins : 5 à 7 jeux maxi. Parcours adapté Pupilles et Benjamins : 6 à 8 jeux maxi. Épreuve individuelle et non chronométrée.

Seul le nombre de fautes sur les obstacles est pris en compte. Barème des pénalités : (voir plaquette Jeux des Écoles de Vélo VTT) 1 faute = quille tombée ou évitée, pied à terre, chute...

Jeu refusé ou évité : 10 fautes.

A partir du départ, le parcours doit être fluide, il n'est pas permis de mettre le pied à terre ni de s'arrêter entre chaque jeu et ceci jusqu'à l'arrivée (les deux roues doivent être continuellement au sol).

Obligation de faire le gymkhana pour pouvoir participer au cross-country.

- Cross-country:

La longueur du parcours doit tenir compte de la catégorie de l'enfant, du dénivelé et de la stabilité du sol.

Les catégories écoles de vélo de moustiques à benjamins doivent avoir leurs courses spécifiques à chaque catégorie.

Les départs devront être différés (en premier les garçons et en deuxième les filles). Moustiques : distance préconisée 800 m soit une durée de 5 minutes pour le premier Poussins : distance préconisée 2 Kms soit une durée de 8 minutes pour le premier Pupilles : distance préconisée 4 Kms soit une durée de 15 minutes pour le premier Benjamins : distance préconisée 6 Kms maxi soit une durée de 25 minutes pour le premier

Compétitions route, cyclo-cross et VTT:

Les enfants des écoles de vélo ne seront autorisés à courir qu'une seule fois par semaine ou par week-end. Ils ne peuvent courir deux jours consécutifs.

Dans le cas d'un jour férié accolé à un week-end, possibilité de faire deux épreuves avec un jour de décalage.

Exception lors des critériums nationaux, voir les règlements spécifiques à chaque championnat : route, cyclocross ou VTT.

Réservation des repas

Comité	Responsable	e	
NOM	Prénom		
Adresse			
Tél. fixe			
E-mail			
Samedi midi : Restauration r boisson, café	apide sur place Saucisse, m	erguez, frites,	tartes flambées,
Samedi soir, à partir de 20H	: Kassler, salade de pommo	es de terre + to	omates, dessert
	Nombre ()	X 9.5€	=€
Dimanche midi : Restauratio boisson, café	n rapide sur place Saucisse,	, merguez, frite	es, tartes flambées,
Dimanche soir, à partir de 20 café)H30 : Entrée (crudités, œ u	ıfs), Fleischnak	as + salade, dessert,
Adultes : Enfants, moins de 12 ans	Nombre () Nombre ()		=€ =€
	TOTAL RESERVATION :		€

Le paiement par chèque, à l'ordre de la Commission Régionale FSGT de cyclisme d'Alsace devra être joint obligatoirement à la réservation pour pouvoir être validée Responsable : HORNISCHER Jean-Claude - 11, rue du Château - 68180 Sainte Croix aux Mines jchornischer@wanadoo.fr 03 89 58 89 41

DELAI IMPERATIF: 15 JUIN





Championnat National FSGT de VTT Règlement 2019

Le label "Champion National" est accordé dans toutes les catégories.

Pour les féminines : Un maillot à la première de chaque catégorie et sans aucune condition relative au nombre de participantes.

1. QUALIFICATION:

Ces championnats sont ouverts aux licenciés FSGT qualifiés avant le 01 Avril 2019. (licence omnisports FSGT). La fédération se réserve le droit de limiter le nombre de coureurs.

Les sélections sont départementales, pas de sélection régionales.

- * Chaque coureur uniquement licencié FSGT (homme ou femme) devra justifier sa participation à un championnat départemental, ou régional, ou inter régional de sa spécialité (VTT) et de la saison en cours, et à trois épreuves vélo FSGT ou 50% (hors championnat fédéraux) des épreuves organisées dans le comité. (Voir période de référence).
- * Chaque coureur multi licencié (homme ou femme) devra justifier la participation à douze (12) épreuves vélo FSGT (hors championnat fédéraux) (8) pour les minimes et cadets ou 70% des épreuves organisées dans le comité de moins de 12 organisations d'épreuves VTT dont un championnat départemental ou régional ou inter régional de la spécialité (VTT) de la saison en cours. (Voir période de référence).

Nota période de référence : du 1 juin 2018 au 31 mai 2019.

* Tout coureur (homme ou femme) détenteur d'une licence FFC de la saison en cours et possédant plus de 200 points (pour les hommes) et **100 points** (pour les femmes) au classement national de cette fédération établi à la fin de la saison précédente ne pourra prendre part à ce championnat National FSGT 2019.

Toutes féminines ayant obtenu dans la saison en cours au moins un point en coupe de France FFC ou UCI seront interdite de championnat FSGT.

2. LES 9 CATEGORIES DU CHAMPIONNAT NATIONAL :

nés entre 1970 et 1979 MINIMES (F. et G.): né(e) s en 2005 et 2006 VETERANS H · CADET (TE) S: né(e) s en 2003 et 2004 MASTERS 1 H: nés en 1960 et 1969 JUNIORS H: nés en 2001 et 2002 MASTERS 2 H née en 1959 et avant ESPOIRS: nés entre 1997 et 2000 FEMININES nées en 2002 et avant SENIORS H: nés entre 1996 et 1980 TANDEM: une seule catégorie

Les équipages pourront être mixtes du point de vue des sexes, et des catégories d'âge (à partir des cadets (tes) inclus).

(Un minime doit être accompagné d'un Senior.)

Chaque concurrent(e) devra courir dans sa catégorie d'âge. A partir de la catégorie « cadet », un sur classement d'une catégorie d'âge peut être sollicité dans le seul cas d'une supériorité manifeste, et à condition obligatoire de produire un bilan médical complet, établi par un médecin du sport sur un plateau technique.

LES ENGAGEMENTS DEVRONT PARVENIR A LA FEDERATION **AVANT LE 10 JUIN 2019**. SEULS SERONT ENREGISTRES CEUX PRESENTES ET VALIDES PAR LE COMITE DU COUREUR, ET ACCOMPAGNES DU REGLEMENT FINANCIER DES DROITS D'ENGAGEMENT **10€**

Pour le tandem c'est 2 coureurs donc 2 engagements (20€).

Aucun engagement ne sera accepté venant des clubs.

3. TENUE VESTIMENTAIRE:

Les coureurs d'un même comité devront revêtir un maillot identique par catégorie. Les champions Départementaux et régionaux de VTT devront revêtir leurs maillots distinctifs.

^{*} Article 15 du règlement national

4. MATÉRIEL:

Le port du casque rigide est obligatoire pour toutes les épreuves.

L'utilisation d'un seul VTT est autorisée.

Les VTT à assistance électrique sont interdits.

Les roues devront avoir un diamètre maxi de 29 pouces et les pneus d'une largeur supérieure à 1.5 pouces.

Pour la sécurité des participants Interdiction a toute caméra sur le VTT, casque ou sur le concurrent.

Le changement de roues et de VTT est interdit. Tout(e) concurrent(e) qui passera la ligne d'arrivée avec un numéro de plaque de cadre différent sera disqualifié(e).

5. PLAQUE DE CADRE:

La prise de plaque se fera individuellement aux lieux et horaires indiqués dans le dossier préparatoire du championnat. Chaque plaque ne serra délivrée qu'après la vérification de la régularité de chaque licence fédérale. Chaque concurrent(e) devra obligatoirement avoir une plaque de cadre.

Des tranches de numéros seront attribuées suivant les catégories ci-dessus.

6. DÉROULEMENT DES EPREUVES :

L'appel des coureurs se fera nominativement, 15 minutes avant le départ réel. Les positions sur la grille de départ se feront : champions sortants, puis suivra le 1^{er} du classement de chaque comité de l'année passée puis les 2^{ème} de chaque comité 3^{ème} etc.. La disposition se fera par le CNAV. Au comité de mettre en premier les Champions Régionaux et Départementaux sur la liste d'engagement.

Rappel : Dans une course commune on ne fait pas stopper un coureur, par exemple un vétéran, si le 1^{er} senior a franchi la ligne, mais que le 1^{er} vétéran n'est pas encore arrivé, cela peut nuire au bon classement des dits vétérans.

Pour des raisons de sécurité, les représentants fédéraux prennent les décisions qui conviennent, (Exemple ils peuvent décidés de retarder une épreuve).

7. RECOMPENSES FEDERALES:

Chaque Champion(ne) se verra remettre un maillot de Champion Fédéral. Des médailles fédérales seront offertes aux 3 premiers de chaque championnat.

Un prix d'équipe avec label Championnat National par comité sera remis aux 3 premiers comités par addition des <u>7</u> meilleures places des coureurs sur l'ensemble des épreuves du Championnat National.

8. REMISE DES RECOMPENSES:

Les maillots, médailles de la fédération ainsi que les bouquets et coupes offerts par l'organisateur seront remis lors de la cérémonie protocolaire mentionnée dans la plaquette d'informations.

La présence sur le podium des 3 premiers et en tenue cycliste est une obligation pour recevoir les titres et récompenses. Le prix d'équipe sera remis lors du protocole de clôture. En cas de la non présence d'un concurrent (H/F) à la remise des récompenses, elles ne seront pas remises à une autre personne (sauf cas exceptionnel).

Lors de la remise des récompenses, les coureurs doivent être en tenue, si cela n'était pas le cas, les représentants fédéraux peuvent décidés de ne pas remettre les récompenses.

9. REPRÉSENTATION FEDERALE:

Un jury fédéral sera constitué. Pour ce faire, chaque comité devra présenter un officiel par tranche de 10 coureurs engagés. Ils devront être obligatoirement inscrits sur le questionnaire d'engagement, afin que ceux-ci puissent être validés. Deux membres du Collectif National des Activités Vélo sont désignés pour représenter la Fédération, il auront le rôle exclusif de médiateurs. Pour l'édition 2019, il s'agit de : Eric Lancien, Jean Pierre Courteaux et Jacky Charnay.

10. RECLAMATIONS:

Le non-respect d'un des articles du présent règlement entraînera la disqualification du coureur. Toute réclamation devra être adressée par écrit par l'intermédiaire des comités dans un délai de 15 jours après le

Toute réclamation devra être adressée par écrit par l'intermédiaire des comités dans un délai de 15 jours après l Championnat à l'adresse suivante :

> Commission National des Activités Vélo de la F.S.G.T. 14/16, rue de Scandicci 93508 PANTIN CEDEX





Règlement 2019 Critérium National F S G T Des Jeunes Vététistes



Preambule:

Le responsable des écoles de vélo est sous la responsabilité des 2 co-responsables fédéraux. Tout changement au programme établi par l'organisateur parcours et horaires, ne peut se faire qu'avec la validité de ce dernier et des co-représentants fédéraux.

1. Qualification:

Les sélections sont départementales, pas de sélection régionales.

Le Critérium National FSGT des jeunes Vététistes est ouvert aux coureurs licenciés FSGT validés avant le 1^{er} mars de l'année du championnat ou à la date de la 1^{ère} course du comité (4 mois avant le Fédéral) répartis dans les catégories suivantes :

Moustique	né (é) en 2013 ET 2014
Poussin(e)	né (e) en 2011 et 2012
Pupille	né (e) en 2009 et 2010
Benjamin(e)	né (e) en 2007 et 2008

Organisés en deux temps

- 1er gymkhana: poussins, pupilles, benjamins (garçons et filles)
- 2ème X country: poussins, pupilles et benjamins (garçons et filles)

Obligation de faire les deux épreuves (gymkhana et cross-country)

Chaque concurrent devra courir dans sa catégorie d'âge.

Les engagements devront parvenir à la fédération avant le <u>10 juin 2019</u>. Seuls seront engagés ceux validés par le comité du coureur.

Les engagements sont à 2 € pour les poussins, pupilles et benjamins.

Aucun engagement ne sera accepté venant des clubs.

2. Matériel:

Le port du casque rigide est obligatoire sur le vélo. Pour la sécurité des participants Interdiction a toute caméra sur le vélo ou sur le concurrent.

Chaque concurrent ne devra posséder qu'un seul vélo. Un bracelet sera posé à l'intérieur du gymkhana. (Le même vélo tout terrain avec la même plaque numérotée sera utilisé pour les deux épreuves par le même concurrent), avec les mêmes roues et les mêmes pneus (pneu slick interdit).

Aucun changement sur le vélo n'est autorisé entre les deux épreuves.

Le changement de roues est autorisé au podium sur bris.

3. Prise des plaques :

La prise de dossard se fera individuellement ou collectivement sur présentation de la Licence aux lieux et horaires indiqués dans le dossier préparatoire du championnat.

Des tranches de numéros seront attribuées suivant les catégories ci-dessus.

4. Les départs :

Les catégories enfants de mousiques à benjamins doivent avoir leurs courses spécifiques dans chaque catégorie.

Les départs devront être différés (en premier les garçons et en deuxième les filles). Le temps doit être décalé en fonction des difficultés du parcours.

Pour des raisons de sécurité, les représentants fédéraux peuvent décidés de retarder une épreuve.

Les horaires sont à consulter dans la plaquette du Fédéral de VTT

RÈGLEMENT TECHNIQUE

5. Indicatif des longueurs des circuits :

MOUSTIQUES 1000 mètres (5 à 8 minutes)
POUSSINS (e) s 1450 mètres (8 à 12 minutes)
PUPILLES 1700 mètres (15 à 20 minutes)
BENJAMINS (e) s 1950 mètres (20 à 30 minutes)

6. Accident - Incident:

La chute ou l'incident mécanique réparable ne sera pas prétexte à recommencer. Seul le bris de matériel, crevaison comprise ne permettant pas de poursuivre le parcours à vélo, et dûment constaté par les commissaires, pourra donner lieu à un deuxième départ après le dernier concurrent, sauf pour le Cross Country.

Le coureur qui abandonnerait une épreuve pour quelque raison que ce soit sera crédité automatiquement du maximum de fautes.

7. Epreuve d'Adresse Gymkhana:

Une responsable de l'épreuve Gymkhana est nommé c'est **Sylvie CREUZENET**

A) Principe

Épreuve individuelle et non chronométrée. Seul le nombre de fautes sur les obstacles est pris en compte.

Le comité organisateur gère le gymkhana avec un minimum de 4 ou 5 personnes par atelier Les comites des coureurs désignent des commissaires pour comptabiliser les fautes des concurrents.

Obligation de faire le gymkhana pour pouvoir participer au cross country.

A partir du départ le parcours doit être fluide il n'est pas permis de mettre le pied a terre ni de s'arrêter entre chaque atelier et ceci jusqu'à l'arrivée (les deux roues doivent être continuellement au sol, (trial interdit sur l'épreuve)

Un juge officiel et un secrétaire du comité organisateur, ainsi que 3/6 commissaires de 3/6 comités différents, sont nommés par le collectif d'organisation lors de la réunion préparatoire.

Le juge officiel indique aux 3/6 commissaires, avant l'épreuve, les fautes à comptabiliser.

Chaque concurrent se présente au départ de sa catégorie, en respectant l'ordre des plaques de cadre. Les horaires définitifs seront arrêtés en fonction du nombre d'engagés.

Le juge officiel donne le départ de chaque concurrent à tour de rôle.

Deux commissaires suivent chaque concurrent. Ils ne peuvent pas être du même comité que le concurrent.

Les commissaires annoncent à l'arrivée le numéro de la plaque et le nombre de fautes.

En cas de désaccord entre les deux commissaires sur le nombre de fautes, le juge devra trancher.

Le secrétaire note le nombre de fautes de chaque concurrent que lui indique le juge.

B) Barème des pénalités et exercices

Voir feuille d'exercice gymkhana (On ne parle pas de points mais de fautes)

8. Cross Country:

Epreuve individuelle et chronométrée.

9. Classement:

Gymkhana: Classement avec fautes

Cross-country: Le positionnement sur la ligne de départ se fera par lignes (à définir) selon le nombre de fautes durant le gymkhana

nombre de fautes durant le gymkhana. Zéro faute : 1^{ère} ligne, une faute : 2^{ème} ligne, deux fautes : 3^{ème} ligne etc...

10. Discipline:

Toute équipe engagée sera soumise au respect des règlements du Critérium National.

Toute manifestation intempestive des supporters d'une équipe à l'encontre des commissaires ou des participants sera sanctionnée.

Seul le responsable de la délégation sera habilité à solliciter le jury d'appel en cas de contestation.

11. Réunion Préparatoire :

Seuls les responsables des comités ou de délégations sont invités.

12. Récompenses Fédérales :

1 maillot au premier du critérium de chaque catégorie d'âge G/F (marqué Critérium sans date et lieu)

1 Médaille à chaque participant.

Un prix d'équipe avec label Critérium National de la jeunesse par comité sera remis aux 3 premiers comités par addition des 7 meilleures places des coureurs du comité sur l'ensemble des épreuves du Critérium National.

13. Réclamation:

Le non-respect d'un des articles du présent règlement entraînera la disqualification du coureur.

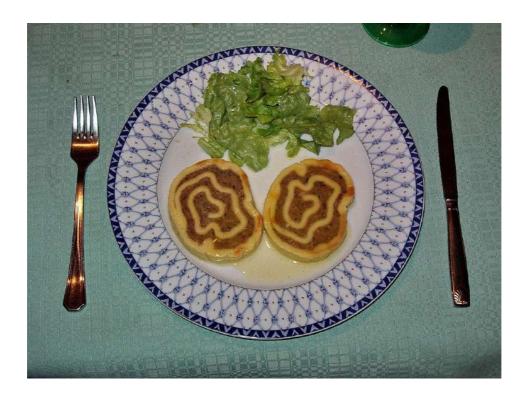
Toute réclamation devra être adressée par écrit par l'intermédiaire des comités dans un délai de 15 jours après le Championnat à l'adresse ci-dessous.

Commission National des Activités Vélo de la FSGT 14/16, rue de Scandicci 93 508 Pantin Cedex



Explication repas

FLEISCHNAKAS (Roulé de viande avec pâte à nouilles)



KASSLER (viande fumée)

